

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : MDE 19/001/2008 – ÉFAI

29 janvier 2008

AU 28/08 **Préoccupations pour la santé**

LIBYE **Fathi el Jahmi (h), 66 ans**

Le prisonnier d'opinion Fathi el Jahmi, qui souffre de diabète, d'hypertension et d'une maladie coronarienne, est privé des soins médicaux requis par son état de santé, qui ne cesse de se détériorer. À défaut d'une prise en charge adaptée, sa vie pourrait être gravement menacée.

Fathi el Jahmi est détenu à l'isolement dans un lieu qui n'a pas été rendu public. On pense qu'il s'agit d'un bâtiment de l'Agence de sûreté intérieure dans la banlieue de Tripoli. Selon des personnes qui l'ont vu, il avait à peine la force de parler et paraissait émacié, même si ses jambes étaient gonflées. Il est possible que ses conditions de détention s'apparentent à un traitement ou un châtimement cruel, inhumain et dégradant. La Libye est partie au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, qui interdisent de tels traitements. Seules quelques visites sporadiques avec sa famille lui ont été accordées ; en 2007, il n'en aurait reçu aucune. Selon toute évidence, il lui est interdit de recevoir du courrier, des livres ou des journaux.

Fathi el Jahmi a été arrêté le 26 mars 2004 après avoir critiqué Mouammar Kadhafi, le chef de l'État libyen, et appelé à la réforme politique dans des interviews accordées à des médias internationaux. Le ministère libyen des Affaires étrangères, le Comité populaire général de Liaison extérieure et de Coopération internationale, a informé Amnesty International dans une communication écrite datée du 26 juillet 2006 qu'il était jugé pour avoir « *échangé avec des employés d'un État étranger des informations nuisant aux intérêts du pays et leur avoir fourni des indications afin que leurs États attaquent [la Libye]* ». Il serait également accusé d'avoir « *comploté avec un État étranger en temps de paix* ». Le Comité a ajouté que Fathi el Jahmi avait pu consulter un avocat, mais il n'a pas révélé le lieu de son procès.

Le dernier rapport accessible au sujet de son état de santé a été rendu public en mars 2005 par Médecins pour les droits de l'homme (Physicians for Human Rights) et la Fédération internationale des organisations de santé et des droits de l'homme (International Federation of Health and Human Rights Organisations), qui avaient envoyé en Libye un médecin et expert des questions de santé en milieu carcéral le mois précédent, afin qu'il évalue son état de santé. D'après ce rapport, Fathi el Jahmi n'avait bénéficié que de « *soins médicaux sporadiques et inadaptés* », bien que « *souffrant de plusieurs affections [...] chroniques (diabète, hypertension, maladie coronarienne) qui sont toutes potentiellement mortelles et difficiles à contrôler* ».

Le 22 mars 2005, Médecins pour les droits de l'homme a reçu la réponse des médecins du gouvernement libyen, qui ont confirmé la gravité de son état, tout en leur assurant qu'il bénéficiait « *d'une prise en charge médicale raisonnable* ».

Amnesty International pense que Fathi el Jahmi est détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression ; elle le considère par conséquent comme un prisonnier d'opinion. Les charges retenues contre lui semblent liées aux contacts qu'il a eus avec des diplomates américains avant son arrestation et aux propos sans équivoque qu'il avait tenus en mars 2004 sur des chaînes d'information du satellite, notamment Al Arabiya, basée à Doubaï, et Al Hurra, aux États-Unis.

Fathi el Jahmi avait déjà été privé de liberté entre 2002 et 2004 pour avoir exprimé ses opinions politiques, sans violence aucune. Pour de plus amples détails, voir le rapport *Libye. Il est temps que les droits humains deviennent une réalité* (Index AI : MDE 19/002/2004, avril 2004).

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :

- exhortez les autorités à faire bénéficier Fathi el Jahmi de tous les soins médicaux dont il a besoin, y compris d'une prise en charge à l'hôpital en dehors de son centre de détention si nécessaire ;
- dites-vous préoccupé par le fait que Fathi el Jahmi est détenu depuis son arrestation, le 26 mars 2004, sans avoir été jugé, et qu'il a passé la plupart de cette période à l'isolement, ses contacts avec le monde extérieur ayant été réduits au minimum ;
- soulignez qu'il semble être détenu uniquement pour avoir exercé sans violence son droit à la liberté d'expression, ce qui fait de lui un prisonnier d'opinion qui doit être libéré immédiatement et sans condition.

APPELS À :

Chef de l'État :

Colonel Mu'ammarr al-Gaddafi

Office of the Leader of the Revolution, Tripoli, Libye

Courriers électroniques : info@algathafi.org

Formule d'appel : Your Excellency, / Monsieur,

Ministre de la Justice :

Mustafa Abdeljalil

Secretary of the General People's Committee for Justice,

Secretariat of the General People's Committee for Justice

Tripoli, Libye

Courriers électroniques : secretary@aladel.gov.ly

Fax : +218 21 4805427

Formule d'appel : Your Excellency, / Monsieur le Ministre,

COPIES À :

Fondation Kadhafi pour le développement :

Saif al-Islam al-Gaddafi

President, The Gaddafi Development Foundation

El Fatah Tower, 5th Floor B No. 57, PO Box 1101

Tripoli, Libye

Courriers électroniques : info@gaddaficharity.org

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Libye dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 11 MARS 2008, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.